

## **FICHE DE RENONCIATION A L'ACQUISITION D'UE ACQUISES OU VALIDÉES PAR COMPENSATION LORS DE LA PREMIÈRE SESSION**

### **Licences - Semestres impairs**

Ce document doit être rempli avec le plus grand soin. Tout document incomplet ou rempli incorrectement ou ne respectant pas la date limite ne sera pas pris en compte.

Il doit être déposé à l'accueil scolarité du bâtiment 30, ou, envoyé par courrier électronique avec accusé de réception, au service scolarité licences avant le 26 février 2018 à 12h pour les licences à :

**fds.l1@umontpellier.fr / fds.l2.l3@umontpellier.fr**

ainsi qu'à l'enseignant responsable s'il est l'organisateur de l'épreuve.

**Numéro étudiant :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Licence Mention :**

**Année (L1, L2, L3) :**

**Parcours :**

**Unité(s) d'Enseignement(s) acquise(s) ou validée(s) qui seront repassées en session 2 :**

<b>Code Apogée de l'UE :</b>	<b>Libellé long de l'Unité :</b>

**Recopier de façon manuscrite le texte ci-dessous, dater et signer**

«Les informations portées ci-dessus sont exactes et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'applications de la renonciation ainsi que de toutes les conséquences que cela implique<sup>1</sup> »

<sup>1</sup> En particulier, cette UE, ainsi que le semestre et l'année concernés, ne pourront pas être acquis en première session. La mention « ajourné » sera apposée sur les relevés de note qui pourraient être délivrés après la première session. Les notes obtenues en première session serviront au calcul de la moyenne semestrielle/annuelle de session 2: la plus élevée des deux notes sera prise en compte.